



Paris, le 23 janvier 2020

Communiqué

Le « *oui mais* » du Sénat à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes

L'APGL prend note avec satisfaction qu'une étape décisive a été franchie pour l'ouverture de la PMA à toutes les femmes avec le rejet par le Sénat, lors de la séance du 21 janvier, des articles visant expressément à exclure les couples de femmes et les femmes seules.

Toutefois la majorité conservatrice contrôlant le Sénat propose de limiter la prise en charge des actes médicaux par l'assurance maladie aux demandes fondées sur un critère médical d'infertilité. Cela est contraire au projet voté par l'Assemblée Nationale à l'automne 2019.

L'APGL dénonce cette marginalisation et cette discrimination à l'égard des couples de femmes et des femmes seules dans le parcours de PMA, et leur exclusion de la solidarité nationale alors qu'elles y participent.

Gageons que l'Assemblée Nationale, en seconde lecture, portera un coup d'arrêt définitif à cette rupture flagrante d'égalité.

Par ailleurs, l'APGL invite les membres du Sénat à poursuivre leurs travaux dans cet esprit d'égalité et rappelle son opposition radicale à un mode d'établissement de la filiation spécifique à la PMA, sous la forme d'une reconnaissance conjointe anticipée (RCA), qu'il soit restreint aux couples de femmes ou étendu à tous les couples.

L'ouverture de la PMA à toutes les femmes ne saurait justifier la création de sous-catégorie de parents à raison de leur orientation sexuelle, enfermés dans un régime spécifique mais bien au contraire, elle doit mener à l'application du droit commun de la filiation pour toutes les personnes concernées par un parcours PMA.

Catherine Clavin & Doan Luu
Coprésidents de l'APGL

A propos de l'Association des parents et futurs parent gays et lesbiens APGL

Principale association homoparentale présente depuis 1986, l'APGL propose des activités d'information, de partage d'expériences et des services de professionnels pour les familles homoparentales, leurs enfants et les futurs homoparents. Elle œuvre pour la reconnaissance légale de l'Homoparentalité, en France et à l'international et a pour objectif principal de faire cesser les discriminations dont les familles et leurs enfants sont les premières victimes.

Association (loi 1901) mixte, apolitique et a-confessionnelle, l'APGL est gouvernée par des instances élues par ses adhérent.e.s. Elle est présente dans toute la France avec ses antennes et a noué des partenariats avec des associations homoparentales présentes en Europe. Ses activités sont assurées par le bénévolat de ses adhérent.e.s.

Contacts

Nicolas (communication et médias) - presse@apgl.fr - 06 16 66 56 91 - www.apgl.fr